

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 19 janvier 2010 à 19 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Line Lecours
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Madame Johanne Harvey	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel

ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 124 0110 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour, décrit au document 0110-01, soit adopté en y ajoutant l'article suivant :

6.2 Condoléances.

Adopté unanimement

Président(e)

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 125 0110 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0110-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par la Direction générale. Des recommandations sont alors successivement soumises par monsieur Claude Leclerc.

Poste de conseiller
cadre à la
Direction générale

RÉSOLUTION 126 0110 : CONSIDÉRANT la demande de renonciation au mandat de directeur général adjoint déposée par monsieur Renaud Lévesque et acceptée par le conseil des commissaires (résolution 13 0809);

CONSIDÉRANT le comblement des postes de direction générale adjointe des services éducatifs aux jeunes (résolution 75 1109) et de direction générale adjointe des services administratifs (résolution 76 1109);

CONSIDÉRANT les besoins des services éducatifs concernant notamment la gestion du transport scolaire, le développement de saines habitudes de vie, l'implantation de la convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et des conventions de gestion et de réussite avec les écoles;

CONSIDÉRANT que la réussite et la persévérance scolaire de notre clientèle jeune et adulte sont des priorités qui mobilisent nos services éducatifs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que monsieur Renaud Lévesque soit affecté à un poste de conseiller cadre pour l'année 2009-2010;

QUE cette affectation soit rétroactive au 1^{er} juillet 2009 et qu'elle prenne fin le 30 juin 2010;

QUE les dossiers énumérés ci-dessus soient confiés à monsieur Renaud Lévesque, en collaboration avec les Services éducatifs;

Président(e)

Secrétaire

QUE cet engagement soit sous réserve des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions de travail des hors-cadres des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Projet
d'aménagement
d'une piste
d'athlétisme

RÉSOLUTION 127 0110 : CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire de l'Énergie à refaire la piste d'athlétisme à l'école secondaire des Chutes afin de favoriser le développement de la discipline d'athlétisme;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et la Ville de Shawinigan ont l'intention de travailler en partenariat en s'impliquant humainement et financièrement dans la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les retombées importantes attendues de ce projet rassembleur au niveau des activités sportives de l'école, de la commission scolaire ainsi que du loisir municipal;

CONSIDÉRANT également les avantages d'une concertation municipale-scolaire afin de maximiser l'utilisation des immeubles et équipements et d'offrir à la population une diversité de services de qualité;

CONSIDÉRANT l'existence du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » du MELS;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie-Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise la présentation du projet d'aménagement d'une piste d'athlétisme à l'école secondaire des Chutes au MELS;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie s'associe à la Ville de Shawinigan dans la présentation au MELS d'une demande de financement dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives »;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie s'engage, en partenariat avec la Ville de Shawinigan, à payer sa part des coûts admissibles pour ce projet, et ce, pour un montant jusqu'à concurrence d'un maximum de 600 000 \$;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie, en partenariat avec la Ville de Shawinigan, s'engage à payer sa part des coûts d'exploitation continue du projet;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc et le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soient autorisés à signer les documents afférents à ce projet pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

Président(e)

Secrétaire

effectuées;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été

effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que les services éducatifs dispensés par les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie 2010-2011 soient adoptés tels que décrits au document 0110-03.

Adopté unanimement

Critères
d'inscription 2010-
2011 et secteurs
d'appartenance
2010-2011

RÉSOLUTION 132 0110 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la commission scolaire établit les critères d'inscription des élèves;

effectuées;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été

effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que les critères d'inscription 2010-2011 soient adoptés tels que décrits au document 0110-04.

Adopté unanimement

Dérogation à la
liste des matières

RÉSOLUTION 133 0110 : CONSIDÉRANT, en conformité avec l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'une commission scolaire peut permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que sur autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lorsqu'elle n'est pas dans une des situations déterminées par règlement de la ministre;

CONSIDÉRANT qu'il existe des situations justifiant l'approbation par la ministre de projets particuliers pour les élèves âgés de 15 ans ayant réussi partiellement le 1^{er} cycle du secondaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite offrir en 2010-2011 un projet pédagogique particulier préparatoire à la formation professionnelle à de tels élèves, des écoles secondaires des Chutes, du Rocher, Paul-Le Jeune, Champagnat, Val-Mauricie et des Boisés (MFR);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE qu'une demande de dérogation soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des 3^e alinéas des articles 222 et 459 de la *Loi sur l'instruction publique* pour le projet précité.

Adopté unanimement

Président(e)

Entente avec
Emploi-Québec

Poursuivant, et en référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, une recommandation est faite par monsieur Denis Lampron pour la conclusion d'une entente. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée.

RÉSOLUTION 134 0110 :

Mékinac;

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre spécifiques pour le type de forêt feuillus dans le secteur

CONSIDÉRANT que les besoins obligent les entrepreneurs à engager plusieurs types de spécialistes pour effectuer le travail;

CONSIDÉRANT que la combinaison des « DEP » en Aménagement de la forêt et d'Abattage manuel et débardage forestier permettra de former des travailleurs plus polyvalents et ainsi donc augmenter leur durée d'employabilité;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque accepte de délocaliser ces deux (2) « DEP » conditionnellement à une entente avec Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente de service (286215-0) proposée par le Centre local d'emploi de Sainte-Thècle et Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

QUE, par suite, la présidente, madame Danielle Bolduc, et le directeur général, monsieur Claude Leclerc, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente de services.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, les résolutions ci-après décrites sont adoptées au terme des renseignements fournis par Me Serge Carpentier.

Adoption du projet
de plan triennal de
répartition et de
destination des
immeubles 2010-
2011 à 2012-2013

RÉSOLUTION 135 0110 :

commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'à chaque année, la

CONSIDÉRANT que les consultations requises préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2011 à 2012-2013 », décrit au document 0110-05.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

RÉSOLUTION 136 0110 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, qu'à chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption de la liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et des actes d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soient déposés, pour fins de consultation, les documents suivants :

- ✓ « Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2010-2011 », décrite au document 0110-06;
- ✓ « Actes d'établissement des écoles et des centres 2010-2011 », décrits au document 0110-07.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 137 0110 :

CONSIDÉRANT que divers comités de travail sont mis en place au sein de la commission scolaire, et ce, dans le cadre de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la désignation de représentants de la commission scolaire est, de ce fait, requise;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a procédé à une telle désignation pour l'année 2009-2010 (référence : résolutions 280 0609 et 68 1009) concernant des comités de travail et que des modifications sont requises;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le document 1009-04 relatif aux représentants de la commission scolaire aux divers comités de travail 2009-2010 soit remplacé par le document 0110-08.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel dresse un portrait de la situation financière de la commission scolaire en date du 31 décembre 2009.

Président(e)

Secrétaire

Consécutivement, les commissaires considèrent un sujet présenté par les Services des ressources humaines, à savoir l'acceptation de démissions pour les fins de retraite.

Démissions – fins
de retraite

RÉSOLUTION 138 0110 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ madame Nicole Gélinas Caron, enseignante, à l'école Saint-Paul, à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 23 décembre 2009;
- ✓ madame Rose-Hélène Désy Carpentier, secrétaire d'école, à l'école Immaculée-Conception, à Shawinigan, laquelle est effective au 27 février 2010;
- ✓ madame Monique Champagne, technicienne en documentation, au centre administratif, au Secrétariat général et Communications, à Shawinigan, laquelle est effective au 6 avril 2010.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, les résolutions ci-après décrites sont adoptées après que monsieur Christian Lafrance ait fourni les informations requises aux commissaires.

Contrat de lignes
téléphoniques,
secteur Mékinac

RÉSOLUTION 139 0110 : CONSIDÉRANT l'avis reçu de l'entreprise Telus à l'effet que certaines lignes téléphoniques des établissements du secteur Mékinac ne sont pas couvertes par un contrat;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) oblige les entreprises de télécommunication à détenir des contrats pour ces services;

CONSIDÉRANT que cinq (5) écoles du secteur Mékinac sont dotées de lignes téléphoniques analogiques dédiées au service 911 et à l'utilisation d'un télécopieur;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit signer un contrat avec l'entreprise Telus afin de régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à ce service sont plus avantageux si le contrat est conclu pour cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 46 du « *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* » qu'une autorisation du conseil des commissaires est requise pour conclure un contrat dont la durée est supérieure à trois (3) ans;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE la conclusion d'un contrat d'abonnement pour les lignes téléphoniques des établissements du secteur Mékinac avec l'entreprise Telus, au montant total de 14 544 \$, plus les taxes applicables;

QUE ledit contrat soit conclu pour une période de cinq (5) ans.

Adopté unanimement

Projet –
remplacement du
réseau de
distribution de
chaleur

RÉSOLUTION 140 0110 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2009-2010 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 275 000 \$ pour réaliser divers travaux reliés au remplacement du réseau de distribution de chaleur au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de ce projet, que des travaux de réfection des blocs sanitaires ont été prévus;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 12 janvier 2010 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0110-09;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation des Architectes Jacques & Gervais;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que le contrat pour la réfection des blocs sanitaires au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Construction André Magny Inc. de Shawinigan au montant de 138 836.25 \$, taxes incluses;

QU'il demeure entendu que, conformément à la clause de devis descriptif, les travaux devront être complétés dans les huit (8) semaines suivant l'autorisation de commencer les travaux;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent;

QUE monsieur Claude Leclerc, directeur général soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Président(e)

Secrétaire

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 19 janvier 2010.

À 20 h 20, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 141 0110 : Monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que
soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire